

Protéger nos côtes, bâtir notre avenir

Affirmer le leadership régional des États membres de la COI pour la transition bleue par la ratification du protocole régional de Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la Convention de Nairobi

Nos côtes, nos vies

Les océans et les zones côtières jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat, la sécurité alimentaire, la conservation de la biodiversité et le développement des États côtiers. Ce sont des moteurs socioéconomiques pour les pays de l'océan Indien occidental, fournissant des ressources alimentaires, générant des revenus touristiques et servant de socle aux activités maritimes. Les écosystèmes marins et côtiers (mangroves, récifs coralliens, herbiers, etc.) sont vitaux car ils abritent une riche biodiversité, purifient l'eau et l'air et protègent les populations des tempêtes et de l'érosion.



Les zones côtières, moteur du développement socioéconomique aux Comores.

Quelques chiffres clés des zones côtières de la région océan Indien occidental



65 millions

population dépendante
des ressources marines

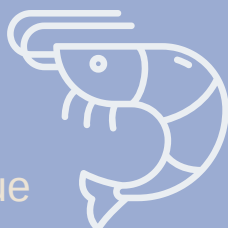


**25 milliards
USD/an**

valeur écosytémique
(récifs, mangroves, herbiers, etc.)

**5 millions
tonnes/an**

production halieutique



**830 millions
tonnes/an**

carbone stocké
par les mangroves



300

espèces
de coraux



2200

espèces
de poissons



12

espèces
d'herbiers marins

Pourtant, ces ressources marines et côtières sont menacées par :

- la pollution marine et les déchets plastiques ;
- l'urbanisation anarchique ;
- les conflits d'usage dus à une démographie croissante ;
- les pratiques de pêche destructrices et illégales ;
- la destruction des habitats marins et côtiers ;
- les effets du changement climatique ;
(augmentation de la température et du niveau de la mer, acidification des océans, sécheresse, inondations, tempêtes) ;
- la mauvaise gestion des bassins versants.



La GIZC, un facteur d'inclusion et de répartition équitable des ressources marines.

La GIZC pour répondre à l'urgence régionale

Face à ces défis, il est urgent d'adopter une approche intégrée, participative et inclusive qui favorise une utilisation durable des ressources sans entraver le développement économique. **La Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est reconnue comme une réponse durable et inclusive**, permettant d'assurer la résilience des communautés et la préservation des écosystèmes.



La GIZC prend en compte les interactions entre systèmes naturels, sociaux, économiques et culturels.



Mais qu'est-ce que la GIZC?

La GIZC ou Gestion intégrée des zones côtières est un **processus participatif impliquant toutes les parties prenantes pour planifier, gérer, conserver et protéger les zones côtières et marines**, dans le but d'assurer le développement durable d'un territoire côtier. Ses objectifs ?

- Promouvoir l'utilisation durable et le partage équitable des ressources côtières, l'intégrité écologique ;
- Prendre en compte les interactions entre systèmes naturels, sociaux, économiques et culturels ;
- Assurer une planification holistique et multisectorielle des zones côtières ;
- Favoriser une gouvernance partagée et des approches participatives ;
- Lutter contre les effets néfastes des activités humaines.

Le Protocole GIZC de la Convention de Nairobi : Un instrument juridique structurant

La Convention de Nairobi du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) **a été adoptée en 1985 et ratifiée en 1996** par dix pays de l'océan Indien occidental (Afrique du Sud, Comores, France, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Somalie et Tanzanie) dont les 5 États membres de la COI. Avec pour objectifs la protection, la gestion et le développement durable du milieu marin et côtier de l'océan Indien occidental, **elle constitue le principal instrument juridique régional en matière de gouvernance environnementale marine**. La Convention de Nairobi se décline en quatre protocoles régionaux dont le Protocole GIZC.

Le Protocole régional GIZC de la Convention de Nairobi **constitue un outil juridique clé pour renforcer la protection des zones côtières et assurer une gestion durable des ressources marines**. Il sert de cadre pour promouvoir la gestion intégrée des zones côtières aux niveaux régional et national et **favoriser la coopération** pour le développement durable et la gouvernance des océans dans la région de l'océan Indien occidental.

Adopté par toutes les Parties contractantes de la Convention de Nairobi lors de la Conférence des Parties (COP11) qui s'est tenue les 11 et 12 septembre 2023 à Antananarivo, **le Protocole régional GIZC devra toutefois être ratifié par les pays membres pour entrer en vigueur.**

Concrètement, le Protocole régional GIZC offre aux pays signataires l'opportunité d'ancrer la GIZC dans leurs politiques et législations nationales, de dynamiser la coordination intersectorielle, de bâtir des plans de gestion côtière adaptés aux réalités de leur territoire, de bénéficier de renforcements de capacités, d'appuis techniques et scientifiques, d'accéder à des financements et à de nouveaux partenariats.

Loin d'être une contrainte, cet engagement constitue un **atout stratégique pour renforcer la gouvernance côtière et assurer un développement durable des zones littorales.**



La GIZC favorise la gestion durable et la restauration des écosystèmes marins et côtiers.

Lire le Protocole régional GIZC



Un alignement avec les engagements internationaux

La ratification du Protocole GIZC s'inscrit en cohérence avec les initiatives internationales majeures qui soulignent l'urgence d'une action concertée pour la protection des océans et des zones côtières :

- **Agenda 2030 des Nations unies** : Objectif de Développement Durable (ODD) 14 sur la préservation des écosystèmes marins, ODD 13 sur les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, ODD 11 sur les villes et communautés durables
- **Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal** (2022) : Objectif de protéger 30 % d'aires marines d'ici 2030.
- **Traité BBNJ** (*Biodiversity Beyond National Jurisdiction*) : accord des Nations unies sur la haute mer portant sur la protection de la biodiversité des zones au-delà des juridictions nationales ayant été adopté le 19 juin 2023 et entré en vigueur le 19 septembre 2025. Ce traité a été signé et ratifié par tous les États membres de la COI.

La GIZC permet d'aménager durablement les territoires



Le Protocole régional GIZC, une opportunité à saisir !

À l'heure où la région de l'océan Indien occidental s'engage dans une transition bleue et durable, ratifier le Protocole régional GIZC représente une **étape déterminante pour renforcer la résilience des territoires côtiers** face aux pressions climatiques, économiques et démographiques.

Adopter ce cadre juridique clair, c'est affirmer une **volonté politique forte** : celle d'inscrire le développement national dans une vision partagée de la gestion des espaces côtiers.

La Commission de l'océan Indien, à travers, entre autres, son projet RECOS, **réitère son engagement à accompagner cette dynamique**, notamment à travers son soutien aux comités nationaux GIZC et aux initiatives subnationales favorisant l'approche GIZC.

Agissons ensemble ! Ratifions le Protocole GIZC à la prochaine COP12 de la Convention de Nairobi. Bâtissons un avenir résilient et prospère pour nos côtes !

Comment ratifier le Protocole régional GIZC et anticiper sa mise en oeuvre ?

RATIFIER LE PROTOCOLE GIZC

1

Inscrire la ratification à l'agenda gouvernemental et parlementaire, en garantissant un calendrier permettant le dépôt des instruments **avant la COP12** de la Convention de Nairobi **en 2026**.

2

Valoriser la ratification sur la scène internationale, grâce à une communication stratégique et une participation active aux conférences pour attirer financements et partenariats.

PRÉPARER SA MISE EN OEUVRE

3

Aligner dès maintenant les lois nationales avec les exigences du **Protocole**, afin d'anticiper et faciliter son application.

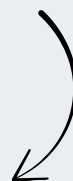
4

Mettre en place un **comité national interministériel**, en mobilisant également le secteur privé, les ONG et les communautés locales comme alliés clés de la mise en œuvre.



La GIZC favorise l'économie bleue et l'inclusion.

Mieux comprendre la GIZC



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



+230 402 61 00



RECOS@coi-ioc.org



www.commissionoceanindien.org